



RÔLE DU TUTEUR



Accompagner les stagiaires dans la formation pédagogique

- **Répertoire des tuteurs**

La [liste officielle des tuteurs](#) est mise à jour chaque début de saison par le coordonnateur régional de formation. Si vous ne figurez pas dans la liste alors que vous avez ou aimeriez avoir une mission effective de tutorat auprès d'un stagiaire en formation, contactez le [coordonnateur régional](#) de votre région qui en fonction de votre parcours et missions pourra vous ajouter à la liste des tuteurs.

Rôle du Tuteur d'un stagiaire en formation

- **Tutorat d'un Initiateur Fédéral :**

*Formation pédagogique de **10 heures soit 5 séances** dans la structure du tuteur.*

Le stagiaire participe, au côté d'un tuteur fédéral, à la mise en place et à l'encadrement de 5 séances de 2 heures. Ces séances sont principalement des séances en bateau (initiation) mais peuvent aussi se dérouler au sol. Le stagiaire peut être observateur et/ou intervenant en fonction de ses compétences initiales, du public et des conditions de pratique. Le tuteur a la responsabilité de la mise en autonomie progressive du stagiaire pour accomplir des tâches standardisées principalement basées sur la sécurité.

- Choisir un public, un thème de séance et un milieu adapté aux prérogatives de l'initiateur,
- Intervenir lorsqu'un problème de sécurité peut survenir,
- Transmettre un savoir-faire sur la conduite des séances pédagogiques en montrant et démontrant l'intérêt des situations mise en place. Aider à la rédaction de chaque [fiche préparation de séance](#)
- Transmettre un savoir-faire sur la conduite des séances pédagogiques en faisant intervenir le candidat sur tout ou partie de la séance.
- Faire faire au candidat les travaux pratiques dans les domaines des réglages, de la sécurité, du matériel...
- **Renseigner et signer la [fiche de validation](#) 5 séances pédagogiques**, et la transmettre au responsable de formation,



- **Tutorat d'un Éducateur Fédéral :**

*Formation pédagogique de **20 heures soit 10 séances** dans son club et dans la structure du tuteur).*

→ **5 séances (2 libres et 3 thèmes imposés)**: Le candidat encadre 5 séances en bateau et au sol. 3 d'entre elles sont validées et appréciées par un tuteur fédéral. Ces trois séances évaluées sont obligatoirement :

- 1 séance d'animation en bateau,
- 1 séance d'apprentissage ou de perfectionnement technique en bateau,
- 1 séance de préparation physique généralisée au sol.

→ **5 séances sur les brevets rameurs**: Le candidat encadre 5 séances préparant au passage d'un des trois brevets de rameur, bronze, argent ou or (le test de passation du brevet peut faire partie des 5 séances).

Le candidat consigne ses dix séances sur la fiche de suivi pédagogique.

Enfin pour valider l'éducateur, le candidat doit être en possession du brevet d'Aviron d'Argent.

- Choisir un public, un thème de séance et un milieu adapté aux prérogatives de l'éducateur,
- Intervenir lorsqu'un problème de sécurité peut survenir,
- Transmettre son savoir-faire en échangeant sur la [fiche préparation de séance](#) effectuée par le candidat,
- Transmettre son savoir-faire en montrant et démontrant l'intérêt des situations mise en place,
- Assister à la séance pédagogique et faire réajuster les situations et le comportement du candidat en cas d'incohérence avec l'objectif de séance, le public, ou la sécurité des rameurs et autres usagers du bassin,
- **Évaluer 3 séances pédagogiques** : une séance d'animation en bateau, une séance d'apprentissage ou de perfectionnement technique en bateau et une séance de préparation physique généralisée au sol. Consigner et transmettre les 3 [fiches d'évaluation](#) au responsable de formation.
- **Renseigner et signer la [fiche de validation](#) 10 séances pédagogiques** et la transmettre au responsable de formation.

